

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1743

AMENDEMENT

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Lahais, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 51**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	4 100 000
Radio France	4 100 000	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	4 100 000	4 100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le budget de l'audiovisuel public est en nette baisse de 71 millions d'euros. Cette coupe budgétaire intervient pour la troisième année consécutive pour atteindre 3,878 milliards d'euros (-1,79 %), contrevenant à la trajectoire inscrite dans les contrats d'objectifs et de moyens de 2023 qui aurait dû conduire la dotation des sociétés publiques à 4,175 milliards en 2026.

Cette nouvelle coupe budgétaire de 4,1 millions d'euros pour Radio France intervient dans un contexte critique pour l'audiovisuel public.

Avec un tel budget, l'audiovisuel public n'est plus en capacité d'assumer l'intégralité de ses missions de service publics. Le nombre de journalistes et les moyens affectés à l'information locale sont en constante diminution, réduisant la couverture de l'actualité politique, économique, sportive et culturelle en dehors de Paris. Les moyens consacrés à la production audiovisuelle, pourtant au cœur de la stratégie d'exception culturelle française se verraient de nouveau restreint, avec des conséquences lourdes sur un secteur économique déjà fragile. Dans un contexte de guerre informationnelle qui exerce une double pression sur la qualité du débat public français, menée d'une part par des puissances étrangères autoritaires qui s'appuient sur la faible régulation des réseaux sociaux, et d'autre part, par des industriels français acquis à l'illibéralisme qui mènent des stratégies de constitution de monopoles sur les médias privés à des fins d'influence politique, les sociétés publiques ne détiennent ni les moyens nécessaires, ni la capacité de projection sur l'avenir pour contrebalancer cette tendance à la dégradation du débat public démocratique par la production d'une information fiable et de qualité.

Cet amendement vise à investir 4,1 millions d'euros supplémentaires en AE et en CP dans le programme Radio France. Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 4,1 millions d'euros au programme ARTE France. Le groupe écologiste et social appelle le Gouvernement à gager cet amendement afin d'éviter d'en faire reposer le coût sur le programme ARTE France qui connaît lui-même un décrochage budgétaire vis-à-vis de ses contrats d'objectifs et de moyens.